

ENUSA INDUSTRIAS AVANZADAS
Madame Adelina CRESPO MARQUEZ
Carretera Salamanca-Ledesma
km 26
37115 JUZBADO (SALAMANCA) - ESPAGNE

Courbevoie, le 3 juillet 2017

OBJET : Dossier n° 769 Es1 - Audit de Suivi 1

Madame,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre Comité de Certification des Entreprises a maintenu votre certification CEFRI n° **721 E** au cours de sa délibération du 28 juin 2017 et à la suite de l'Audit de Suivi 1 qui a été conduit dans votre Société le **24 mai 2017** par **Jacques MICHARD**.

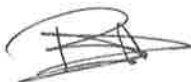
Vous trouverez en pièce jointe votre certificat révisé avec les modifications indiquées. Nous vous saurions gré de nous retourner l'original du certificat actuellement en votre possession, devenu caduc.

Dans un souci d'amélioration continue, nous vous serions reconnaissants d'évaluer notre auditeur en complétant le questionnaire d'évaluation suivant <http://www.cefri.fr/questionnaire-eval/>, ainsi que l'équipe permanente du CEFRI via le lien <http://www.cefri.fr/enquete-satisfaction/>.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions de croire, Madame, à nos salutations les meilleures.

Pascal VAUCHERET
Directeur

P.o Simon BOUILLOT – Chargé de clientèle



P.J. : Votre certificat mis à jour

Déclaration à la Préfecture des Hauts de Seine le 29/12/1995 – Parution au JO le 24/01/1996

CEFRI

39-41, rue Louis Blanc – 92400 COURBEVOIE – Adresse postale : 92038 PARIS LA DEFENSE Cedex

Tél : 01 47 17 61 97 – Fax 01 43 34 76 25 – www.cefri.fr

N° id. TVA : FR 53 407 714 617 – Régime TVA : encaissement – SIRET : 407 714 617 00013 – NAF : 9412 Z

CERTIFICAT CEFRI

N° 721 E

Rév 1 – Evolution de la procédure applicable

Délivré à :

ENUSA INDUSTRIAS AVANZADAS

Carretera Salamanca-Ledesma

km 26

37115 JUZBADO (SALAMANCA) ESPAGNE

SIRET n° E134 070 059 9999

Le CEFRI certifie que le système de management de ENUSA INDUSTRIAS AVANZADAS satisfait aux exigences de la spécification CEFRI/SPE-E-0400 indice 20, de la procédure générale de certification des entreprises et entreprises de travail temporaire CEFRI/PRO-C-0311 indice 10 en référence à l'article R. 4451-122 du Code du travail et à l'arrêté du 27 novembre 2013 pour les activités suivantes :

- **Travaux de maintenance ou d'intervention**
- **Prestations d'inspection**

pour les types de zones suivantes :

- **Toutes zones réglementées (zones surveillées, contrôlées incluant les zones spécialement réglementées)**

au sein des installations suivantes :

- **Equipements et installations dans le périmètre d'une installation nucléaire de base (INB) ou installation individuelle comprise dans le périmètre d'une installation nucléaire de base secrète (INBS)**

Le présent certificat est valable à compter du **01/07/2017** et jusqu'au **26/06/2019**, sauf suspension ou annulation notifiée entre temps à la société ci-dessus.

Décision du 28/06/2017

Le Président du Comité de Certification
des Entreprises



Tahar HATIT

Le Directeur du CEFRI



Pascal VAUCHERET



cofrac
CERTIFICATION
DE SYSTEMES
DE MANAGEMENT

ACCREDITATION N°4-0017
PORTEE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR